

République Française
Département de l'Hérault
Commune d'Alignan du Vent

ARRETE N° 003/2022

Arrêté de circulation pour empiètement de la chaussée et stationnement.

Le Maire de la commune d'Alignan du vent

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 03/12/2021 de l'entreprise ABR Signal Nimes.

CONSIDERANT que les travaux auront lieu du 06/01/2022 au 06/03/2022

CONSIDERANT que les conditions de circulations seront perturbés et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins et de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRETE :

Article 1

Dans le cadre des travaux de réfection d'une piscine, un empiètement de la chaussée et une interdiction de stationner seront effectués au 9 rue de la Rouquette à Alignan du Vent du 06/01/22 au 06/03/2022.

Article 2

Tous les véhicules circulant à l'approche et sur la zone seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

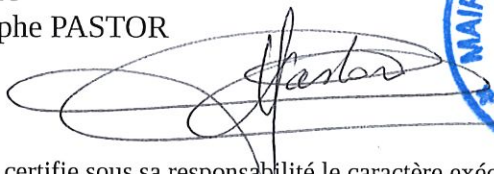
- limitation de vitesse à 30 km/h
- interdiction de dépasser
- interdiction de stationner

Article 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Fait à Alignan du Vent, le 05 janvier 2022

Le Maire
Christophe PASTOR



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.